

REGLEMENT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Pourquoi des contributions familles ?

Dans notre groupe scolaire, privé sous contrat avec l'Etat, l'enseignement est financé, comme dans les établissements publics, par l'Etat.

Par contre, les personnels non enseignants, les bâtiments ainsi que les investissements effectués au service de l'enseignement sont financés par les collectivités territoriales et le groupe scolaire. Votre contribution permet donc à chacun de nos élèves de bénéficier de :

- des locaux en constante rénovation et modernisation
- un encadrement significatif et de qualité par les personnels du pôle des services éducatifs en collège et lycée ainsi que des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)
- un encadrement et d'activités spécifiques par des personnels formés sur le temps méridien et/ou hors scolaire
- un encadrement privilégié et des activités proposées régulièrement pour les élèves résidents
- les activités sportives (piscine / patinoire...)
- la mise en place d'outils numériques à tous les niveaux :
 - o tableaux blancs interactifs dans toutes les salles de classe
 - o du wifi accessible-dans l'ensemble du groupe scolaire
 - o d'IPAD à disposition
 - o d'un premier quota de photocopies gratuites par élève de lycée et de collège
 - o de licence gratuite Office 365 pour chaque élève
 - o d'un espace numérique de travail (Ecole Directe)
- d'un accueil gratuit :
 - o au collège et lycée dès 7h30
 - o le matin en école maternelle et élémentaire dès 7h30
 - o en fin de journée en école maternelle et élémentaire de 16h45 à 17h00
 - o sur le temps méridien de 11h30 à 12h à l'école maternelle/élémentaire

1 - DROITS D'INSCRIPTION et REINSCRIPTION

Les frais d'inscription sont obligatoires pour valider le dossier.

Ils sont à régler avant la rentrée de l'enfant et apparaissent sur la facture.

Ayant permis de financer le traitement du dossier, même si vous décidez de ne pas y donner suite, ils sont non remboursables

Unités pédagogiques	Frais d'inscription (€)	Frais de réinscription (€)
Ecole maternelle et élémentaire	115.00	50.00
Collège	115.00	50.00
Lycée professionnel	115.00	50.00

2- ACOMPTE A VERSER A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION

Unités pédagogiques	Acompte Pension (déduit de la facturation)
Lycée professionnel	400.00 € <i>(dont 300€ non remboursable en cas d'annulation d'inscription)</i>
	300.00 € <i>(caution non encaissée - chèque demandé pour le 1/9/2026)</i>

3- FACTURATION

- Prélèvement automatique :

Ce mode de paiement est fortement recommandé.

Il sera fait sur 10 mois et correspondra à 1/10^{ième} de la facture annuelle. Ils s'effectueront du 6 octobre au 6 juillet.

Tout rejet de prélèvement entraînera une **surfacturation de frais de 20 € par rejet.**

En cas de 2 rejets successifs, les prélèvements seront stoppés.

- Autres : Selon échéancier sur facture par 1/10^{ième} du 20/09/26 au 20/06/27
 - Carte bancaire avec possibilité via espace famille Ecole Directe (**à privilégier**)
 - Virement
 - Espèces

Chaque famille fait le choix au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Les justificatifs de revenus **sont obligatoires pour toutes les familles** (*Avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 et Avis prestations familiales de la CAF 2025*) –

Sans ces documents le quotient le plus élevé sera appliqué.

Il est rappelé que tout mois commencé est dû.

En cas d'impayés, votre dossier sera transmis à un huissier de justice.

4- CONTRIBUTION DES FAMILLES

Ecole Maternelle (TPS PS -MS – GS)

QUOTIENT DE RESSOURCES Voir Fiche de calcul	1 ^{er} ENFANT			2 ^{ème} ENFANT -10%			3 ^{ème} ENFANT -50%		
	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27
De 2 500 € à 3 856 €	A1	62.75 €	627.50 €	A2	56.50 €	565.00 €	A3	31.40 €	314.00 €
De 3 857 € à 6 124 €	B1	68.00 €	680.00 €	B2	61.20 €	612.00 €	B3	34.00 €	340.00 €
De 6 125 € à 15 729 €	C1	86.50 €	865.00 €	C2	77.85 €	778.50 €	C3	43.25 €	432.50 €
A partir de 15 730 €	D1	130.00 €	1 300.00 €	D2	144.50 €	1 445.00 €	D3	65.00 €	650.00 €

Ecole Élémentaire (du CP au CM2)

QUOTIENT DE RESSOURCES Voir Fiche de calcul	1 ^{er} ENFANT			2 ^{ème} ENFANT -10%			3 ^{ème} ENFANT -50%		
	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27
De 2 500 € à 3 856 €	A1	50.20 €	502.00 €	A2	45.20 €	452.00 €	A3	25.10 €	251.00 €
De 3 857 € à 6 124 €	B1	55.70 €	557.00 €	B2	50.10 €	501.00 €	B3	27.85 €	278.50 €
De 6 125 € à 15 729 €	C1	74.30 €	743.00 €	C2	66.90 €	669.00 €	C3	37.15 €	371.50 €
A partir de 15 730 €	D1	116.70 €	1 167.00 €	D2	105.00 €	1 050.00 €	D3	58.35 €	583.50 €

Collège

QUOTIENT DE RESSOURCES Voir Fiche de calcul	1 ^{er} ENFANT			2 ^{ème} ENFANT -10%			3 ^{ème} ENFANT -50%		
	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27
De 2 500 € à 3 856 €	A1	66.85 €	668.50 €	A2	60.15 €	601.50 €	A3	34.40 €	344.00 €
De 3 857 € à 6 124 €	B1	78.00 €	780.00 €	B2	70.20 €	702.00 €	B3	39.00 €	390.0 €
De 6 125 € à 15 729 €	C1	114.60 €	1 146.00 €	C2	103.10 €	1 031.00 €	C3	57.30 €	573.00 €
A partir de 15 730 €	D1	164.45 €	1 644.50 €	D2	148.00 €	1 480.0 €	D3	82.22 €	822.20 €

Lycée Professionnel (Hors apprentissage)

QUOTIENT DE RESSOURCES Voir Fiche de calcul	1 ^{er} ENFANT			2 ^{ème} ENFANT -10%			3 ^{ème} ENFANT -50%		
	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27	Lettre quotient	Contribution mensuelle	Année 26/27
De 2 500 € à 3 856 €	A1	89.10 €	891.00 €	A2	80.20 €	802.00 €	A3	44.55 €	445.50 €
De 3 857 € à 6 124 €	B1	100.30 €	1 003.00 €	B2	90.30 €	903.00 €	B3	50.15 €	501.50 €
De 6 125 € à 15 729 €	C1	148.50 €	1 485.00 €	C2	133.65 €	1 336.50 €	C3	74.25 €	742.50 €
A partir de 15 730 €	D1	212.20 €	2 122.00 €	D2	191.00 €	1 910.00 €	D3	106.10 €	1 061.00 €

Tout mois de facturation est dû même en cas de départ en cours de mois.

5- RESTAURATION

FORFAITS ANNUELS DE DEMI-PENSION

Ces tarifs comprennent le coût du repas (matière première), frais d'encadrement pour la durée comprise entre la sortie et le retour en classe, ainsi que les frais en lien avec les activités périscolaires du temps méridien proposées sur ce temps

Unités pédagogiques	FORFAIT 3 repas Au choix parmi lundi-mardi-jeudi et vendredi		FORFAIT 4 jours	
	Cout Mensuel	Année 26/27	Cout Mensuel	Année 26/27
Ecole Maternelle (TPS PS MS GS)	107.10 €	1 071.00 €	142.80 €	1 428.00 €
Ecole Élémentaire (du CP au CM2)	89.20 €	892.00 €	119.00 €	1 190.00 €
Collège hors classe de 3ème (jusqu'à la fin des cours)	89.20 €	892.00 €	119.00 €	1 190.00 €
Collège – Classe de 3ème (jusqu'à la fin des examens et hors période de stage)	87.00 €	870.00 €	116.00 €	1 160.00 €
Lycée Professionnel (jusqu'à la fin des cours ou examens et hors période de stage)				
Classes de CAP 1	72.00 €	720.00 €	95.00 €	950.00 €
Classes de CAP 2	65.00 €	650.00 €	85.00 €	850.00 €
Classes de Secondes BCP	75.00 €	750.00 €	100.00 €	1 000.00 €
Classes de Premières BCP	70.00 €	700.00 €	90.00 €	900.00 €
Classes de Terminales BCP	72.00€	720.00 €	95.00 €	950.00 €

EXTERNES – REPAS OCCASIONNELS HORS FORFAIT

Ces tarifs comprennent le coût du repas (matière première), frais fixes ainsi que les frais en lien avec les activités / le soutien.. proposés sur ce temps

Prix d'un repas occasionnel hors forfait de demi-pension

- Elèves en maternelle : **11.00 €**
- Elèves en élémentaire : **8.85 €**
- Elèves en collège et lycée professionnel : **8.85 €**
- Elèves en collège ou lycée professionnel demi-pensionnaires ou internes pendant la période de stage (si présence en restauration) : **6.00 €**

Les repas occasionnels doivent être réservés sur espace EcoleDirecte à J-7 et réglés avant le passage au self dans le cas contraire une sur - facturation sera appliquée d'un montant de 20€ par facture établie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA DEMI-PENSION

Est offert la possibilité de changement de régime indiqué sur le dossier d'inscription ou de réinscription jusqu'au **15 SEPTEMBRE 2026**, le choix sera alors définitif.

Passé cette date et à titre exceptionnel, une demande écrite de changement de régime devra être adressée au secrétariat. **Tout changement de régime sera alors facturé 50 €**

Les jours d'absence pour cause de maladie sont déductibles à partir de 15 jours d'absence consécutifs (sur présentation de certificat médical).

Une réduction de 50% sera alors accordée sur le tarif de demi-pension pendant cette période d'absence.

6 - GARDERIE/ETUDE (Ecole maternelle et élémentaire uniquement)

La garderie du matin est **gratuite** comme celle du soir entre 16h45 et 17h.

GARDERIE ETUDE ENTRE 17H00 ET 18H00 (Sur inscription à l'année)

Montant identique quel que soit la durée de présence de l'enfant sur le créneau horaire

	TOTAL MENSUEL		TOTAL ANNUEL	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Forfait 1 jour / Semaine*	18.00 €	14.00 €	180.00 €	140.00 €
Forfait 2 jours / Semaine*	32.00 €	24.00 €	320.00 €	240.00 €
Forfait 3 jours / Semaine*	46.00 €	34.00 €	460.00 €	340.00 €
Forfait 4 jours / Semaine	60.00 €	44.00 €	600.00 €	440.00 €

* Au choix parmi lundi, mardi, jeudi et vendredi

Présence occasionnelle hors forfait à partir d'une présence à 17h00 :

10€ par jour de présence occasionnelle

Est offerte la possibilité de changement de choix des jours de présence jusqu'au **15 SEPTEMBRE 2026**, le choix sera alors définitif.

Passé cette date et à titre exceptionnel, une demande écrite de changement de choix de jours devra être adressée au secrétariat.

7 – CARTE ACCES COLLEGE – LYCEE – RESTAURATION – INTERNAT

Pour les nouveaux élèves, la première carte/badge d'accès est offerte, les cartes éditées sont à conserver tout au long de l'année et pour les années suivantes. Dans le cas contraire, ou en cas de perte de carte, une nouvelle carte sera éditée et alors facturée 10 €.

Il en sera de même en cas de passage au self sans carte de manière répétée.

8 – INTERNAT (LYCEE UNIQUEMENT – HORS APPRENTIS EN MIXITE)

Le forfait annuel s'élève à **4 135.00 €** jusqu'à la fin des cours ou des examens et hors périodes de stage soit 413.50 € mensuel pour une présence jusqu'à la fin des cours ou des examens.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA PENSION

Dans le cas où l'élève - résident est présent pendant sa période de stage, avec réservation au préalable, une facturation complémentaire sera alors établie sur la base des tarifs suivants :

- dîner s'élève à **5.45 €**
- petit déjeuner s'élève à **4.25 €**
- une nuitée s'élève à **6.80 €**
- déjeuner s'élève à **6.10 €**

Dans le cas où la clef de la chambre n'est pas rendue au moment du départ en fin d'année scolaire, elle sera facturée **100.00 €**

A titre exceptionnel, une demande écrite de changement de régime devra être adressée au secrétariat.

Tout changement de régime sera alors facturé 50 € + 400 € de désistement à la pension.

Les jours d'absence pour cause de maladie sont déductibles à partir de 15 jours d'absence consécutifs (sur présentation de certificat médical).

Une réduction de 50% sera accordée sur le tarif d'internat pendant la période d'absence.

Chaque famille s'engage à régler un montant **de 400 €** en cas de départ anticipé, y compris pour des raisons disciplinaires, correspondant à une réservation d'une place en résidence en plus de la facturation du mois en cours.

9 – LOCATION ORDINATEURS PORTABLES – ELEVES DE LYCEE UNIQUEMENT

Chaque lycéen des classes de 2^{nde} et Terminale Bac pro devra être doté d'un ordinateur portable.

Soit il pourra :

- soit apporter son ordinateur portable personnel (sous réserve de remplir certaines conditions de paramétrage : à voir avec le responsable informatique)
- soit à défaut un ordinateur lui sera transmis à la location avec option d'achat en fin de scolarité.

Le cout mensuel de la location sera facturé : **12€ par mois soit 120 € pour l'année.**

Comment calculer vos frais de scolarité ?

Documents nécessaires pour le calcul :

Avis d'imposition **2024 sur les revenus de 2023** du foyer

Attestation de paiement CAF de l'ensemble des prestations versées de
- **janvier à décembre 2024**

-> (Attestation téléchargeable depuis votre application CAF)

Méthode de calcul :

1^{ère} étape : ADDITIONNER

1. Le revenu fiscal de référence du foyer :

+

2. La totalité de vos prestations CAF de janvier à décembre 2024
(Hors : Primes exceptionnelles, prime de rentrée, prime de Noël,
mode de garde)

=

TOTAL

2^{ème} étape : DIVISER

Prendre le total obtenu ci-dessus puis le diviser par le nombre d'enfants à charges +2 (Le chiffre 2 représente les parents, même s'ils sont séparés).

REPORT DU TOTAL PRÉCÉDENT :

..

÷

(2 + nombre d'enfants à charge)

=

Montant quotient :

Exemple :

Situation : Mère au foyer - Père salarié - 3 enfants à charge = 5 Personnes dans le foyer

Revenus fiscaux de référence : 23590 €

Prestations CAF de janvier à décembre 2023 : + 6670€

TOTAL = 31 180 €

DIVISER ÷ : 5 personnes

MONTANT QUOTIENT : 6236 €

6236 correspond au quotient **C1** (cf : tableau des tarifs de scolarité)